



Équipements **sportifs** et **aires** collectives **de jeux**



Nombre d'établissements et de lieux comportent des équipements sportifs ou des aires aménagées pour les jeux d'enfants. Depuis quelques années déjà, les personnes qui ont en charge la gestion de telles installations sont tenues de respecter plusieurs règles de sécurité dans des décrets spécifiques aux équipements sportifs, équipements d'aires de jeux et aux aires collectives de jeux. Les vérifications et essais initiaux ou périodiques correspondants peuvent être effectués par un organisme de contrôle : voilà qui apporte des garanties de compétence et de sérieux face aux risques encourus. Veillez à la sécurité pour que la détente ne tourne pas au drame.

**votre partenaire
en maîtrise des risques**

FP 27 08-07

Socotec, des professionnels de la sécurité.

Avec à son actif la vérification de plusieurs dizaines de milliers d'équipements sportifs et d'aires de jeux, Socotec a mis au point des méthodes de contrôle et des moyens d'essai spécifiques. Nos spécialistes mettent ce savoir-faire à votre service en vous proposant des prestations adaptées.

Équipements sportifs :

- ▶ recensement des équipements concernés ;
- ▶ vérifications et essais de stabilité sous charges imposées ;
- ▶ remise d'un rapport comportant les fiches d'identification de chaque équipement vérifié et le résumé des constats effectués.

Les fiches sont conçues de manière à s'intégrer au registre de sécurité que le gestionnaire doit tenir à jour.



Aires collectives de jeux :

- ▶ recensement et identification des équipements ;
- ▶ vérification de l'état et de la stabilité des équipements ;
- ▶ vérification de la conformité aux exigences de sécurité ;
- ▶ remise d'un rapport comportant les fiches d'identification de chaque équipement vérifié et le résumé des constats effectués.

Les fiches remises sont également conçues de manière à s'intégrer au registre de sécurité que le gestionnaire doit tenir à jour, en complément des plans d'entretien et de maintenance.

www.socotec.fr

Socotec, pour optimiser la vérification périodique de vos équipements.

La réglementation actuelle ne fixe pas la périodicité des vérifications à effectuer dans le cadre du plan d'entretien.

Ce choix vous appartient, avec le risque de multiplier inutilement les vérifications ou, à l'inverse, celui d'en sous-estimer la nécessité. Vous ne disposez pas nécessairement en interne des moyens adéquats pour opérer les bons arbitrages entre les exigences de sécurité et les coûts qu'elles induisent.

Grâce à l'expérience acquise sur le comportement des équipements sportifs ou d'aires de jeux, Socotec vous aidera à planifier au cas par cas et au plus juste les opérations de vérification et d'entretien raisonnablement nécessaires.

Un tel partenariat permet de mieux connaître les conditions particulières d'utilisation de vos équipements, ce qui rend possible un ajustement encore plus précis du plan d'entretien et de vérification.



3 avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines CEDEX
téléphone : 01 30 12 80 00
télécopie : 01 30 12 82 61